

# CETTE PÉTITION, J'EN PARLE, JE LA FAIS SIGNER !

Vous avez entre les mains le texte d'une pétition qui circule actuellement au Québec à l'initiative du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Le but est de démontrer à l'Assemblée nationale notre volonté commune de faire du Québec une société sans pauvreté et de l'engager, au nom des droits humains, à agir contre la pauvreté, ici, dès maintenant.

J'ai signé la pétition le \_\_\_\_\_



Le Collectif pour un Québec sans pauvreté regroupe 32 organisations québécoises, populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes, coopératives ainsi que des collectifs régionaux dans presque toutes les régions du Québec. Les personnes en situation de pauvreté y sont des actrices privilégiées. Il vise à établir, de façon pluraliste et non partisane, les conditions nécessaires vers un Québec sans pauvreté.

Le Collectif est à l'origine, par sa proposition de loi sur l'élimination de la pauvreté et par la mobilisation citoyenne qui l'a accompagnée, du débat public qui a conduit à la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en décembre 2002.



**COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ**  
**WWW.PAUVRETE.QC.CA**

165, rue Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9, Canada  
Téléphone: (418) 525-0040. Télécopieur: (418) 525-0740. Courriel: collectif @ pauvrete.qc.ca

## Pétition à l'Assemblée nationale du Québec **MISSION COLLECTIVE :** **BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ**

Nous, citoyennes et citoyens du Québec, voulons avancer sur la route d'un Québec sans pauvreté, au nom des droits, afin de devenir une société riche de tout son monde.

En conséquence, de concert avec le Collectif pour un Québec sans pauvreté,

**NOUS DEMANDONS** à l'Assemblée nationale, pour mettre en œuvre l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de veiller à ce que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour :

- que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité;
- que le salaire minimum soit fixé à 10,16 \$/heure (2007) et révisé annuellement afin qu'une personne seule travaillant 40 heures/semaine sorte de la pauvreté;
- que les protections publiques soient haussées et ajustées annuellement pour assurer à toute personne un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation, soit 13 267 \$/an (2007), afin de préserver sa santé et sa dignité.

\_\_\_\_\_  
Nom (en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Municipalité et/ou code postal

\_\_\_\_\_  
Signature

Retourner avant le 31 mars 2009

↑ Garder cette partie ↑

↓ Détacher, signer et poster ↓

# MISSION COLLECTIVE : BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

*Nous, citoyennes et citoyens du Québec, voulons avancer sur la route d'un Québec sans pauvreté, au nom des droits, afin de devenir une société riche de tout son monde.*

Considérant que

- des centaines de milliers d'entre nous sont privéEs des conditions de vie minimales nécessaires pour se réaliser et participer à la vie de la société;
- des centaines de milliers d'entre nous, en majorité des femmes, occupent des emplois si peu rémunérés que, même en travaillant à plein temps, ils et elles ne peuvent pas sortir de la pauvreté;
- nos services publics s'amoindrissent et sont de plus en plus soumis à des tarifications et conditions de participation déraisonnables.

Considérant que

- le seuil de faible revenu est fixé à 21 202 \$/an (2006) pour une personne seule;
- la mesure du panier de consommation comprenant les biens et services de base est établi à 13 267 \$/an (2007) par Statistique Canada et que le revenu garanti à une personne âgée est de 13 636 \$/an (2007);
- des services publics universels sont nécessaires pour qu'une société soit démocratique et égalitaire.

*En conséquence, de concert avec le Collectif pour un Québec sans pauvreté,*

*NOUS DEMANDONS à l'Assemblée nationale, pour mettre en œuvre l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de veiller à ce que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour :*

- *que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité;*
- *que le salaire minimum soit fixé à 10,16 \$/heure (2007) et révisé annuellement afin qu'une personne seule travaillant 40 heures/semaine sorte de la pauvreté;*
- *que les protections publiques soient haussées et ajustées annuellement pour assurer à toute personne un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation, soit 13 267 \$/an (2007), afin de préserver sa santé et sa dignité.*



↓ Détaacher, signer et poster ↓

↑ Garder cette partie ↑



Timbre

**COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ**  
165, rue de Carillon, local 309  
QUÉBEC, QC, G1K 1E9